

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/06/17-3/06

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023803-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

**OBJET :** Convention annuelle de réalisation 2022 du partenariat avec la Fédération française de Canoë-kayak et des sports de pagaie.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2021/2025 avec la FFCK, il s'agit de décliner les opérations spécifiques mises en œuvre en 2022, au travers du soutien aux manifestations nationales et internationales organisées sur le stade nautique olympique de Vaires-sur-Marne, au travail transversal avec Seine-et-Marne Attractivité concernant le développement de la valorisation touristique du site, notamment au travers du eshop de la FFCK, ou encore le développement des actions en faveur du sport scolaire.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, portant approbation du budget primitif pour l'année 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/02 en date du 16 décembre 2021, portant approbation de la convention pluriannuelle de partenariat 2021/2025 avec la Fédération française de canoë-kayak et des sports de pagaie,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer une subvention 2022 en faveur de la Fédération française de canoë-kayak et des sports de pagaie d'un montant global maximum de 100 000 €, selon les 3 axes ci-dessous :

- Au titre des compétitions nationales et internationales (Open de France Xtrême slalom, Open de France de sprint, championnat de France élite slalom Xtrême slalom et sélection équipe de France sprint, Challenge international slalom, Open de France Xtrême), pour un montant maximum de 40 000 €.
- Au titre de l'aide au financement d'un emploi permanent au bénéfice de l'Eshop de la FFCK, pour un montant maximum de 30 000 €.
- Au titre du soutien au développement du sport scolaire, pour un montant maximum de 30 000 €.

Article 2 : d'approuver la convention annuelle de réalisation 2022, relative à la convention de partenariat pluriannuelle 2021/2025, à conclure entre le Département de Seine-et-Marne et la Fédération française de canoë kayak et des sports de pagaie, telle que présentée en annexe à la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer au nom du Département,

Article 4 : que les crédits nécessaires au financement de cette subvention seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental, au titre de l'action « Autres – activités sportives », opération « Conventions de partenariat avec les Fédérations sportives » du domaine « activités sportives ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne